

rapport annuel 2002-2003



Ordre des orthophonistes
et audiologistes du Québec

TABLE DES MATIÈRES

2	Lettres de présentation
3	Membres du Bureau et le personnel de l'Ordre
4	Rapport du président et directeur général
11	Rapport des activités du Bureau
15	Rapport de la syndic
16	Rapports des comités statutaires
23	Comités facultatifs et <i>ad hoc</i>
23	Tableau des membres
24	États financiers 2002-2003

Éditeur
Louis Beaulieu

Conception et mise en pages
Sylvie Roberge

Révision
Monique Thouin

ISBN
2-9808419-0-0

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec, 2004
Bibliothèque nationale du Canada, 2004



LETTRES DE PRÉSENTATION

Montréal, décembre 2003

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée
nationale
Hôtel du Parlement, Bur. 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments respectueux.

Marc Bellemare
Ministre de la Justice et Ministre
responsable de l'application
des lois professionnelles

Montréal, décembre 2003

Monsieur Marc Bellemare
Ministre de la Justice et Ministre
responsable de l'application
des lois professionnelles
1200, route de l'Église, 9^e étage
Sainte-Foy (Québec) G1V 4M1

Monsieur le Ministre,

Conformément à la loi, j'ai le plaisir de vous soumettre le rapport d'activités de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec pour la période se terminant le 31 mars 2003.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.



Louis Beaulieu, MOA
Président et directeur général

Montréal, décembre 2003

M. Gaétan Lemoyne, président
Office des professions du Québec
800, place d'Youville, 10^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec pour la période se terminant le 31 mars 2003.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les plus distinguées.



Louis Beaulieu, MOA
Président et directeur général



MEMBRES DU BUREAU

Louis Beaulieu	<i>Président et directeur général</i>
Isabelle Vendette	<i>Vice-présidente</i>
Geneviève Lemieux	<i>Trésorière</i>
Éric Bégin	<i>Administrateur</i>
Chantale Larocque	<i>Administratrice</i>
Louise Lavergne	<i>Administratrice</i>
Johanne St-Cyr	<i>Administratrice</i>
Béatrice Kowaliczko	<i>Administratrice nommée</i>
Marie Le François	<i>Administratrice nommée</i>

LE PERSONNEL DE L'ORDRE

Louis Beaulieu	président et directeur général
Conrad Hamel	directeur général adjoint et secrétaire de l'Ordre
France Asselin	secrétaire-réceptionniste
Danielle Désormeaux	réceptionniste-commis
Céline Giroux	conseillère aux affaires professionnelles (orthophonie)
Thérèse Kirouac	secrétaire de direction et secrétaire adjointe de l'Ordre
France Lacombe	conseillère aux affaires professionnelles (audiologie) et secrétaire du Comité de l'inspection
Nicole Moreno	syndic
Carmen Phénix	responsable de l'admission
Sylvie Roberge	secrétaire aux communications



Une année de changement et de progrès

L'année 2002-2003 amène un changement majeur longtemps attendu, celui où le Parlement reconnaît de nouveau des activités réservées aux orthophonistes et aux audiologistes sur la base de leurs compétences spécifiques et pour améliorer la protection des Québécois et des Québécoises. Les efforts pour contrer la pénurie se sont poursuivis par une multiplicité d'actions. Plusieurs avis et documents ont également été produits sur des questions importantes pour la profession et pour la population.

Cette année, l'Ordre a terminé l'exercice financier avec un surplus de plus de 50 000 \$, fruit des efforts de toute l'équipe. Je tiens à remercier M. Conrad Hamel, qui a agi comme directeur général adjoint et secrétaire de l'Ordre. Je veux également souligner le travail de qualité réalisé par les membres de la permanence de l'Ordre. Deux nouveaux membres se sont joints à notre équipe : M^{me} France Lacombe, audiologiste, comme conseillère aux affaires professionnelles (audiologie) et secrétaire du Comité d'inspection professionnelle et M^{me} France Asselin, comme secrétaire-réceptionniste. Fidèles à elles-mêmes, M^{mes} Danielle Désormeaux, Thérèse Kirouac et Sylvie Roberge ont continué de travailler avec dévouement et qualité. Je remercie également tous mes collègues du Bureau, tous les présidents et présidentes de comité et les membres qui les assistent, de même que la syndic de l'Ordre, M^{me} Nicole Moreno, pour leur engagement à la réalisation de la mission de l'Ordre.

L'Ordre désire également féliciter les lauréates des prix de l'Ordre. M^{me} Josée Laplante, orthophoniste, a remporté le prix Germaine Huot. M^{me} José Pouliot, orthophoniste, a reçu la Bourse Raymond Hétu. M^{me} Marie-Ève Caty a quant à elle reçu le prix Cardozo-Coderre.

Des actions en faveur de la population québécoise

Adoption du projet de loi n° 90

Le 14 juin 2002, près de 30 ans après l'adoption du *Code des professions*, l'Assemblée nationale du Québec adoptait la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives* (projet de loi n° 90),



redonnant enfin aux orthophonistes et aux audiologistes des activités réservées. Cet acte du Parlement permettra d'améliorer la protection des personnes qui vivent avec un trouble ou une difficulté de communication. Si de grands pas ont été accomplis, plusieurs demeureront à accomplir dans le futur, notamment sur les questions de la prescription des aides auditives et des contenus linguistiques et langagiers des aides de suppléance à la communication.

Le 11 décembre de la même année, le Conseil des ministres adoptait le décret indiquant les dates d'entrée en vigueur de ces changements, soit le 1^{er} février 2003 pour sept ordres, mais surtout, le 1^{er} juin 2003, pour quatre autres, dont le nôtre.

Au cours de l'année, l'Ordre a participé à divers travaux, notamment ceux menés par l'Office des professions du Québec en vue de préparer la mise en vigueur des changements législatifs. Plusieurs communications ont été faites aux membres de l'Ordre et aux partenaires en vue de les informer des changements et de leurs impacts.

Pour contrer la pénurie

Les efforts initiés en vue de contrer la pénurie commencent à porter fruit. À la suite de la première mission, plusieurs collègues de la Belgique, orthophonistes licenciées, continuent de rejoindre nos rangs. Le ministre de l'Éducation (MEQ) a décidé de soutenir ces efforts en octroyant à l'Ordre une subvention qui a permis de réaliser, au cours de l'été 2002, une mission d'intéressement en Belgique de manière à maintenir et à développer l'intérêt chez les futurs candidats. Par la suite, en préparation à la deuxième mission de recrutement, prévue pour mai 2003, deux bulletins d'information à l'intention

des candidats belges ont été réalisés avec le concours de M^{me} Jocelyne Drouin du MEQ, chef de la mission, de M^{me} Véronique Jannard, du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration du Québec (MRCI), de M^{me} Brigitte L'Heureux, de la Fédération des commissions scolaires du Québec, et de M^{me} Carmen Phénix, de l'Ordre. Grâce à la très bonne collaboration entretenue avec la Société belge des logopèdes universitaires, l'information a pu régulièrement être acheminée à l'ensemble de ses membres et des finissants des universités de Belgique.

L'Ordre tient à souligner l'excellente collaboration qu'il entretient avec l'Université de Montréal, qui accueillait les neuf premiers étudiants, candidats à l'exercice de la profession, au programme de diplôme d'études supérieures spécialisées en orthophonie (DESS) et aux deux attestations de 2^e cycle. Ces cheminements, établis sous les recommandations de l'Ordre, permettront à plusieurs d'entre eux de compléter leurs études en 12 mois au lieu de 36.

L'Ordre a également participé activement aux travaux de la Table de planification de la main-d'œuvre dans le secteur de la réadaptation physique. Un rapport a été publié par le ministère de la Santé et des Services sociaux en juillet 2002. Il y est proposé un plan d'action en trois volets : formation, organisation du travail et mesures de suivi. Il est intéressant de noter qu'il y est recommandé de maintenir à 20 le nombre de places en audiologie à l'Université de Montréal et d'augmenter, aussi rapidement que possible, de 30 le nombre de places en orthophonie dans les universités québécoises. Selon les hypothèses retenues et les estimations faites, ces accroissements de professionnels permettraient d'atteindre l'équilibre en 2006 pour les audiologistes et en 2011 pour les orthophonistes, à condition d'avoir accru le nombre de places dès l'automne 2002. À la fin de l'exercice financier, rien n'indique que les universités pourront accroître le nombre de places pour l'automne 2003. L'Ordre est conscient que les universités devront être soutenues par des mesures concrètes sur le plan des stages et de l'embauche de nouveaux professeurs. Il faut espérer que les décisions politiques suivront en ce sens.

Finalement, l'Ordre a pris l'initiative d'établir une liste d'orthophonistes et d'audiologistes intéressés à participer à des équipes volantes à travers le Québec. Ce sont ainsi les noms de près de 30 orthophonistes et 3 audiologistes qui ont été communiqués à l'ensemble des régies régionales de la santé et des services sociaux et à chacune des commissions scolaires, au début de l'hiver 2003. Cette démarche visait

à favoriser l'accessibilité à des services de base en orthophonie et en audiologie dans des régions et milieux particulièrement peu desservis.

Relations avec les partenaires

Ministères

Éducation

En avril 2002, l'Ordre a rencontré le ministre de l'Éducation, M. Sylvain Simard. Les échanges ont permis de constater que le Ministre souhaitait que des activités soient réservées aux membres de l'Ordre dans le cadre du projet de loi n^o 90. Au-delà des activités d'évaluation et de détermination du plan de traitement et d'intervention à réserver pour les orthophonistes, le Ministre a dit considérer la possibilité d'accorder le pouvoir de supervision aux membres de l'Ordre, d'activités réalisées par des tiers, au regard des activités qui pourraient être confiées à d'autres catégories de personnel dans les interventions auprès des élèves. Le Ministre a demandé à l'Ordre d'examiner la possibilité que l'on puisse former des techniciens en rééducation du langage. L'Ordre s'est montré ouvert à considérer la question, sur le plan de la pertinence, tout en proposant au Ministre de lui faire des suggestions quant aux moyens d'améliorer les collaborations avec les intervenants (parents, enseignants, éducateurs) qui sont déjà en place dans les écoles.

Aussi, l'Ordre a collaboré avec la Direction du développement des programmes professionnels et techniques du ministère de l'Éducation (MEQ) dans l'exploration des moyens pour favoriser davantage de collaboration sur le terrain avec différentes catégories de personnel. Après avoir examiné intensivement la solution de créer un programme de technique spécifique en rééducation du langage, le MEQ a révisé sa position afin de tabler plutôt sur une bonification des compétences des éducateurs spécialisés. Cette décision a fait suite aux consultations menées auprès des éducateurs eux-mêmes, des employeurs et d'orthophonistes. L'Ordre a apprécié que le MEQ accepte d'adapter son approche en entendant les employeurs et les orthophonistes qui ont pu exposer leurs points de vue, qui chez toutes les parties, convergeaient vers le peu de pertinence de créer une nouvelle technique.



**Relations avec les citoyens
et Immigration**

L'Ordre a obtenu une première subvention de 40 000 \$ en juillet 2002 du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration du Québec afin de développer un examen de reconnaissance de l'équivalence de la formation. Cet ambitieux projet permettra à l'Ordre de mieux répondre à l'obligation qu'il a d'évaluer les compétences de candidats à l'exercice de la profession qui possèdent au moins cinq années d'expérience pertinente sans détenir tous les diplômes requis. Une équipe a été constituée pour donner jour à ce projet. Elle est codirigée par M. Louis Beaulieu, président et directeur général de l'Ordre, et M^{me} Huguette Bernard, professeure agrégée de la Faculté de l'éducation de l'Université de Montréal. Sont également membres de l'équipe : M^{me} Michèle Bergeron, professeure titulaire de l'École d'orthophonie et d'audiologie à la même université ; M^{me} Carmen Phénix, orthophoniste et présidente du Comité d'admission de l'Ordre et MM. Frédéric Lapointe et Joseph N'Kuba, étudiants au doctorat en mesures et évaluation. Les travaux ont progressé rondement, permettant de jeter les bases conceptuelles et méthodologiques de l'examen. En février 2003, 20 experts de nos professions, cliniciens et universitaires, ont participé à la phase initiale d'élaboration des cas en vue de préparer la première expérimentation, prévue pour l'été 2003. À la fin de l'année financière, une deuxième demande de subvention a été présentée au MRCI afin de parachever le projet.

Santé et Services sociaux

À la demande du ministère de la Santé et des Services sociaux, l'Ordre a participé aux travaux du Groupe de travail pour l'élaboration d'un plan d'action en déficience du langage et de la parole pour les jeunes de 0 à 18 ans. Dans un premier temps, une présentation, suivie d'échanges, a permis de dresser un état de situation de même que les défis auxquels il faudrait répondre dans l'établissement d'un programme-cadre de services aux jeunes qui présentent une difficulté ou un trouble de communication, sur le plan de la prévention, de l'intervention de première ligne et des services d'adaptation et de réadaptation. Puis, M^{mes} Evelyne Perras et Geneviève Boivin, orthophonistes, ont participé aux travaux du groupe des experts associés à ce groupe de travail. Finalement, M. Tony Leroux, audiologiste, a rencontré le groupe ministériel sur la question des troubles auditifs centraux. M^{mes} Nicole Lessard et Marie-Claude Leclerc, orthophonistes, ont participé activement à ces travaux.

De façon indirecte, l'Ordre a contribué aux travaux sur le Trouble du déficit de l'attention et de l'hyperactivité (TDAH), dans la foulée des actions entrepri-

ses avec l'Ordre des ergothérapeutes du Québec, l'Ordre des travailleurs sociaux du Québec et l'Ordre des conseillers d'orientation et des psychoéducateurs du Québec. Cet apport a principalement touché les dimensions information et formation.

L'Ordre a également formulé des commentaires sur le projet de plan d'action national sur l'organisation des services aux personnes ayant un trouble envahissant du développement, à leur famille et à leurs proches. Résultat de la mise en commun de l'expérience de huit membres de l'Ordre, ces réflexions et propositions font notamment ressortir l'importance de développer les habiletés de communication de ces personnes et de leur offrir, ainsi qu'à leurs famille et proches, l'accès à plusieurs approches en matière d'intervention.

Finances

Les services d'orthophonie et d'audiologie sont définitivement exonérés de la taxe sur les produits et services (TPS) et de la taxe de vente du Québec (TVQ). Ainsi, les clients qui reçoivent des services privés d'un membre de l'Ordre sont assurés de ne pas avoir à déboursier pour acquitter des taxes. La création de l'Ordre des audiologistes et des orthophonistes de l'Alberta, en juillet 2002, a permis d'atteindre le critère requis, soit que la profession soit réglementée par une loi publique dans au moins cinq provinces.

Partenaires institutionnels

Office des professions du Québec (OPQ)

L'Ordre a participé activement aux travaux pilotés par l'Office des professions du Québec entourant la mise en vigueur des nouvelles modifications au *Code des professions*, au sein de l'Équipe de soutien à l'implantation du projet de loi n^o 90. Dans la foulée de ces travaux, l'Ordre a adopté un énoncé de principe sur les mesures reliées aux demandes d'admission en lien avec la mise en vigueur des modifications à la loi, découlant de la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives*.

À la demande de l'Office, l'Ordre a déposé son *Avis sur le deuxième rapport du Groupe ministériel sur les professions de la santé et des relations humaines* (juin 2002), en commentaire au rapport final du Groupe ministériel sur les professions de la santé et des relations humaines, présidé par le D^r Roch Bernier, M.D.



L'Ordre a travaillé avec l'Office en vue d'apporter les modifications requises au *Code de déontologie des orthophonistes et des audiologistes* sur la question de la sécurité des personnes et le secret professionnel, conformément aux dispositions prévues au projet de loi n°180, sur la sécurité des personnes, adopté par l'Assemblée nationale. Un projet de règlement est actuellement à l'étude au gouvernement. De même, les travaux en vue de modifier le *Règlement déterminant les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels* vont bon train et permettront d'accueillir les diplômés des nouveaux programmes de l'Université de Montréal et de l'Université Laval. Finalement, les travaux en vue de l'adoption d'un règlement sur les catégories de permis ont débuté.

Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ)

Le président et directeur général de l'Ordre a poursuivi son engagement au sein du Conseil interprofessionnel du Québec à titre de vice-président de cet organisme. En plus de la participation de l'Ordre aux assemblées et travaux du Conseil, le président et directeur général a piloté avec succès le comité de planification chargé de préparer la planification triennale 2003-2006 et le plan d'action annuel 2003-2004. Il a également présidé des délégations officielles du Conseil, notamment en commission parlementaire.

Universités

Les activités avec les universités se sont poursuivies, notamment par les enseignements et les rencontres d'étudiants que réalise le président et directeur général de l'Ordre à l'Université de Montréal, à l'Université McGill et à l'Université Laval. De plus, l'Ordre a rencontré les directions des programmes des universités de Montréal et Laval.

4^e colloque sur l'interdisciplinarité

En collaboration avec 12 ordres de la santé et des relations humaines, l'Ordre a tenu le 4^e colloque sur l'interdisciplinarité à Québec en mars 2003. Cet événement, intitulé *Le maintien des compétences; un enjeu professionnel*, a été l'occasion de découvrir des approches innovatrices sur les façons d'évaluer la compétence et d'en favoriser le maintien.

Des avis et des travaux de l'Ordre

En février 2003, l'Ordre a présenté, conjointement avec l'Ordre des ergothérapeutes et l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec, un mémoire

portant sur la révision de la loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées (projet de loi n° 155). Nous devions être entendus en commission parlementaire mais l'annonce de l'élection d'avril 2003 a provoqué la dissolution des travaux de la Chambre et, par conséquent, l'ajournement *sine die* des auditions devant la commission parlementaire.

En décembre 2002, l'Ordre déposait au ministre de l'Éducation l'*Avis sur les mesures pour favoriser l'accès aux services de l'orthophoniste* conformément à l'engagement qui avait été pris dans le cadre de la rencontre du 12 avril de la même année. Cet important avis présente la vision de l'Ordre sur les rôles spécifiques de l'orthophoniste comme professionnel de l'éducation, sur la nature des collaborations possibles et leur cadre d'application pour assurer la protection du public ainsi que des pistes pour améliorer l'accessibilité aux services pour les élèves, leurs parents et l'équipe école.

Le *Rapport du sous-comité en électrophysiologie du Comité d'audiologie de l'Ordre sur l'utilisation des potentiels évoqués auditifs du tronc cérébral en audiologie* a été finalisé et déposé au Bureau de l'Ordre à l'hiver 2003. Cette importante réflexion, fruit du travail d'une douzaine d'audiologistes, présente un état de la question sur les pratiques à développer pour une pratique plus efficiente dans l'utilisation des potentiels évoqués par les audiologistes. Une synthèse de cet avis devrait être publiée dans le numéro de la revue de l'Ordre, *Fréquences*, qui portera sur le thème de l'électrophysiologie.

Chantier dysphasie

Le comité *ad hoc* et les sous-comités constitués ont poursuivi leurs travaux et ceux-ci progressent rondement. En février 2003, un forum provincial a réuni un grand nombre de participants de ce chantier afin de mettre en commun l'ensemble des informations pour dégager une vision unifiée pour la suite des travaux. Le comité devrait déposer son rapport au courant de l'été.

L'Ordre est également très fier de l'événement de formation continue que fut le *Carrefour en dysphasie* qui s'est tenu les 16 et 17 mai 2002, à Trois-Rivières. Ce colloque a réuni plus de 400 participants, essentiellement des orthophonistes des quatre coins du Québec. Ce fut une occasion extraordinaire d'approfondir le sujet en étant exposé à la perspective européenne par les travaux de M. Marc Monfort, du Centre Entender y Hablar de Madrid

(Espagne) et à la perspective nord-américaine par M. Bruce Tomblin, de l'Université d'Iowa (États-Unis).

Chantier sur les troubles du traitement auditif

En janvier 2003, l'Ordre a constitué le comité *ad hoc* sur la révision des pratiques entourant les troubles du traitement auditif (TAC) chez l'enfant. M. Tony Leroux, audiologiste et professeur adjoint à l'École d'orthophonie et d'audiologie de l'Université de Montréal, préside ce comité qui a pour mandat de faire le point sur la définition ainsi que sur les dimensions évaluation, traitement et intervention.

Affaires professionnelles

Au regard de l'inspection professionnelle, l'arrivée de M^{me} France Lacombe comme secrétaire du Comité d'inspection professionnelle (CIP) a été l'occasion de faire la transition avec M^{me} Evelyne Perras et de poursuivre l'implantation de la réingénierie de l'inspection. Le CIP a poursuivi l'implantation des auto-évaluations, en y apportant des ajustements mineurs à la suite de la première année d'administration. Le Comité a également proposé au Bureau d'adopter la *Politique d'annulation d'une visite d'inspection professionnelle*, politique qui sera en vigueur pour l'exercice 2003-2004.

Sur le plan de la formation continue, deux événements majeurs ont eu lieu. En plus du *Carrefour en dysphasie*, l'Ordre s'est associé à l'Institut national de santé publique du Québec et à l'Académie canadienne d'audiologie pour organiser le *Colloque nord-américain sur le dépistage de la surdité et l'intervention à la petite enfance*, qui s'est tenu à Québec les 23, 24 et 25 janvier 2003. Plus de 200 personnes, dont un grand nombre d'audiologistes, ont participé à cet événement de haut calibre. En plus de ces activités d'envergure, le Comité de formation a organisé plusieurs autres activités d'intérêt pour les membres.

Le Comité organisateur du 12^e Congrès de l'Ordre qui se tiendra à l'Hôtel Loews Le Concorde de Québec en janvier 2004 est présidé par M. François Bergeron, audiologiste et professeur adjoint à l'Université Laval. Le comité s'est déjà attelé à la tâche pour préparer un événement mémorable qui soulignera, entre autres, la première promotion de finissantes en orthophonie de ladite université.

Le Comité des publications de l'Ordre a poursuivi son travail de grande qualité et quatre numéros

de la revue *Fréquences* ont paru au cours de l'exercice financier, portant sur les thèmes suivants : *Les États généraux des orthophonistes et des audiologistes du Québec*; *La dyslexie*; *La surdité*; *Les troubles de la voix*.

Le Comité de communication de l'Ordre a préparé le mois mai 2002. La thématique portait sur la communication et sur les troubles de la communication en milieu de travail. Plusieurs actions de sensibilisation et d'information ont alors été réalisées auprès du grand public et des employeurs.

Le Comité d'admission de l'Ordre a poursuivi ses travaux réguliers. Encore cette année, une attention toute particulière a été accordée aux demandes d'admission des candidats étrangers de manière à leur assurer un traitement juste et équitable.

Affaires administratives

Au mois de janvier 2003, le siège social de l'Ordre a été déménagé sur le boulevard René-Lévesque Est. Après 10 années sur la rue Berri, l'accroissement des opérations et l'augmentation du personnel exigeaient que l'on s'agrandisse. Ce grand dérangement a également été l'occasion de rehausser l'ensemble du parc informatique et du système téléphonique de manière à les rendre plus efficaces et efficients.

En juin 2002, le Bureau a mandaté M. Jean-Paul Morin, conseiller en ressources humaines, pour présenter une réflexion sur le plan organisationnel de l'Ordre et tout particulièrement sur les fonctions devant être occupées par le secrétaire général. À la suite du dépôt des travaux sur cette question, le Bureau de l'Ordre a initié le processus en vue de combler le poste de secrétaire général.

L'Ordre a renouvelé le contrat qui le liait à la compagnie d'assurances La Capitale pour la couverture en matière d'assurance responsabilité professionnelle. Ce nouveau contrat permettra d'offrir des services à des prix compétitifs aux membres de l'Ordre.

En septembre 2002, une promotion auprès d'étudiants inscrits dans les universités offrant des programmes de formation en orthophonie et en audiologie a permis d'accueillir plus de 150 nouveaux abonnés étudiants, accroissant de manière importante leur nombre et favorisant leur connaissance de la profession.



L'Ordre a collaboré à l'édition du *Répertoire Sciences et professionnels de réadaptation*, produit par les Éditions du Québec (2003), dont un exemplaire a été expédié à chacun des membres et aux étudiants inscrits aux programmes de formation en orthophonie et en audiologie du Québec.

Une révision complète des critères et modalités liés aux prix de l'Ordre a été complétée en vue d'en améliorer la cohésion et d'en faciliter l'application.

M^{me} Sandra Ouellet, étudiante à la maîtrise en archivistique à l'Université Laval, a été engagée au cours de l'été 2002, grâce à une subvention d'Emploi Canada. Après avoir étudié les rôles et fonctions de l'Ordre, elle a déposé un document en vue de réorganiser les archives de l'Ordre de manière à actualiser le système selon les normes modernes.

Perspectives

L'année 2003-2004 apportera son lot de défis. Tout d'abord, la mise en vigueur des modifications au *Code des professions* amènera l'Ordre à initier plusieurs actions pour en favoriser l'application. Il faudra dans un premier temps informer les membres puis les employeurs, les partenaires et le grand public. Des lieux d'échanges sont aussi à prévoir avec différents groupes pour faciliter la gestion des connexités et des changements qu'entraînera l'arrivée des activités réservées.

Pour parvenir à contrer les effets de la pénurie à court, moyen et long termes, il faudra maintenir la cadence. L'Ordre, fidèle à sa ligne de conduite, continuera d'agir en ce sens tout en souhaitant que l'ensemble des partenaires continuent d'investir également. L'automne 2003 amènera une augmentation importante du nombre de finissants en orthophonie et en audiologie, mais il faut espérer que les universités auront les moyens d'augmenter les cohortes d'étudiants, tel que cela a été recommandé par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

La tenue du 12^e Congrès de l'Ordre à Québec les 22, 23 et 24 janvier 2004 sera l'occasion de perfectionner nos compétences et de célébrer les nouvelles activités réservées.

C'est fier de ces accomplissements et du travail des employés et des bénévoles que je vous invite à prendre connaissance de l'ensemble de ce rapport annuel témoignant des réalisations de l'Ordre, qui cette année encore, a su honorer sa mission de protection du public.

Louis Beaulieu, MOA





M. Paul Bégin, ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles, M. Louis Beaulieu, président et directeur général de l'Ordre et M. Jean-K. Samson, président de l'Office des professions du Québec lors de l'adoption, en deuxième lecture, du projet de loi n° 90, le 13 juin 2002.
(de droite à gauche)



M^{me} Josée Laplante, orthophoniste, (à droite, à l'avant) reçoit le prix Germaine Huot 2002 des mains de M^{me} Germaine Huot, C.M., C.Q., lors de l'assemblée générale des membres, en présence de M. Louis Beaulieu, président et directeur général de l'Ordre et de M. Jean-Pierre Ringuette, vice-président chez Dale Parizeau LM (à droite, à l'arrière), commanditaire du prix.



(ci-haut)

M^{me} Marie-Ève Caty reçoit le prix Cardozo-Coderre 2002 des mains de M. Louis Beaulieu, en présence de M. Georges Tawil (à gauche), représentant de La Personnelle, commanditaire du prix.

Neuf nouvelles membres ont reçu leur permis des mains du président de l'Ordre, M. Louis Beaulieu, assisté de la vice-présidente, M^{me} Isabelle Vendette (à droite, à l'avant), lors de l'assemblée générale annuelle en juin 2002.



ACTIVITÉS DU BUREAU

Au cours de l'exercice 2002-2003, le Bureau de l'Ordre a tenu neuf réunions entre le 1^{er} avril 2002 et le 31 mars 2003. Les principales résolutions du Bureau ont été :

- De délivrer les permis à toutes les personnes répondant aux exigences du *Code des professions*.
- De radier du Tableau des membres les personnes qui n'ont pas versé, dans les délais fixés, la cotisation professionnelle ou pour d'autres raisons.
- D'accorder l'équivalence de diplôme à 13 personnes et de la refuser à 25 autres en application du *Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'OOAQ*.
- De refuser l'équivalence de formation à une personne en application du *Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'OOAQ*.
- De délivrer un permis temporaire, d'une durée de un an, avec conditions, à 15 personnes et d'en renouveler 11.
- D'inscrire au Tableau des membres les personnes qui ont satisfait aux exigences de l'article 46 du *Code des professions*.

FINANCES ET ADMINISTRATION

- De nommer :
 - M. Louis Beaulieu, président de l'Ordre, directeur général par intérim jusqu'au 30 septembre 2002 et qu'il exerce l'ensemble des fonctions prévues à la description de tâches du directeur général
 - M. Conrad Hamel, contrôleur, secrétaire et coordonnateur administratif et financier par intérim de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec jusqu'au 30 septembre 2002.
 - M^{me} Thérèse Kirouac, secrétaire de direction, soit nommée secrétaire adjointe de l'Ordre jusqu'au 30 de septembre 2002.
- De prolonger l'effet des décisions prises au Bureau du 12 avril 2002 sur la structure temporaire (résolution BU020412-2) du 30 septembre 2002 au 31 mars 2003.
- De nommer :
 - M. Conrad Hamel, directeur général adjoint et secré-

taire et de prolonger le mandat par intérim du président directeur général, M. Louis Beaulieu ainsi que celui de la secrétaire adjointe, M^{me} Thérèse Kirouac, jusqu'au 30 juin 2003.

- M^{me} Sylvie Lavallée, avocate, secrétaire du Comité de discipline de l'Ordre jusqu'au 31 décembre 2002 ; puis de prolonger sa nomination jusqu'au 31 mars 2004.
- à titre de délégué au Conseil interprofessionnel du Québec, M. Louis Beaulieu et de nommer M^{me} Johanne St-Cyr, déléguée substitut.
- D'assurer le président, M. Louis Beaulieu, dans le cadre de ses fonctions pour la responsabilité professionnelle.
- D'adopter le document intitulé *Canevas pour la réflexion sur le plan organisationnel de l'Ordre* et de faire les démarches nécessaires pour contacter M. Jean-Paul Morin, en vue qu'il agisse à titre de conseiller.
- De créer un poste de conseiller(ère) à la présidence à raison d'une journée par semaine qui sera occupé par M^{me} Evelyne Perras, à partir du 1^{er} septembre jusqu'au 31 mars 2003 ; puis de prolonger son mandat jusqu'au 30 juin 2003.
- De créer un poste de secrétaire-réceptionniste à raison de quatre jours par semaine, prenant effet immédiatement.
- D'engager M^{me} France Lacombe, audiologiste, au poste de conseillère aux affaires professionnelles pour une durée d'un an, à raison de trois jours par semaine.
- D'entériner l'engagement de M^{me} France Asselin au poste de secrétaire-réceptionniste pour une période de trois mois, selon les conditions prévues à la *Politique sur la rémunération et les conditions de travail des dirigeants et employés de l'OOAQ*.
- D'accorder une augmentation de salaire de 2 % aux employés, à compter du 1^{er} janvier 2003, tel que prévu à la politique salariale.
- De confier le mandat à M. Jean-Paul Morin de piloter la démarche de sélection d'un secrétaire général ou d'une secrétaire générale.
- De former un comité de sélection pour la sélection

ACTIVITÉS DU BUREAU

- d'un secrétaire général ou d'une secrétaire générale et de nommer M. Jean-Paul Morin président de ce comité, ainsi que, à titre de membres, M. Louis Beaulieu, président et directeur général de l'Ordre et les administratrices suivantes : M^{mes} Isabelle Vendette, Louise Lavergne et Johanne St-Cyr (qui pourra agir à titre de substitut si M^{me} Lavergne ne peut pas se joindre au comité).
- De déléguer M^{me} Johanne St-Cyr pour siéger au Conseil québécois d'agrément et de nommer substitut, M^{me} Isabelle Vendette.
 - De ratifier le bail pour le nouveau siège social de l'Ordre, situé au 235, boulevard René-Lévesque Est, bureau 601, et d'autoriser le président et directeur général à signer ledit bail avec la compagnie Helca Métro Itée pour la période du 1^{er} janvier 2003 jusqu'au 31 mai 2013.
 - D'autoriser MM. Louis Beaulieu et Conrad Hamel ainsi que M^{mes} Isabelle Vendette et Geneviève Lemieux à signer les effets bancaires.
 - D'autoriser le président et directeur général à signer le contrat avec la firme Info-Kit Technologies afin de mettre à jour le parc informatique de l'Ordre, notamment des serveurs et des postes de travail, en optant pour la proposition B du document présenté au coût de 23 062 \$ et d'opter pour le contrat de service 2003 pour le logiciel Assyst Pro et réseau.
 - De renouveler le contrat d'assurance responsabilité professionnelle avec La Capitale, assurances générales et de facturer 13 \$ pour la prime aux membres dans le secteur public et 80 \$ à ceux du secteur privé, pour l'exercice débutant le 1^{er} avril 2003.
 - D'accepter la soumission révisée de la firme Simard & Hamel Communications Itée, au montant de 10 498 \$ et les ajustements à la baisse, s'il y a lieu, d'un montant d'environ 450 \$ pour le secrétariat.
 - D'autoriser la syndic à s'adjoindre les services de M^{mes} Nicole Gacis-Bures et Isabelle Bélanger, orthophonistes, à titre d'expertes dans le cadre des dossiers en milieu scolaire, selon la politique établie en ce qui concerne les honoraires qui peuvent être versés.
 - D'autoriser le président à signer l'entente à intervenir entre le MRCI et l'Ordre ayant pour objet de prévoir les modalités relatives à l'octroi d'une aide financière pour la conception et le développement d'un examen d'évaluation de la formation extrascolaire pour des candidats à la profession d'orthophoniste et qui présentent une demande d'admission à l'Ordre.
 - De mandater le président et directeur général, M. Louis Beaulieu, pour signer l'entente entre l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), l'Académie canadienne d'audiologie (ACA), l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec (OOAQ) et le Groupe canadien sur l'audition chez les enfants (GCAE) afin d'assumer conjointement l'organisation du Colloque nord-américain sur le dépistage et l'intervention précoce de la surdité en petite enfance, qui aura lieu les 23, 24 et 25 janvier 2003 au Hilton de Québec.
 - De tenir le congrès de l'Ordre les 22, 23 et 24 janvier 2004 au Concorde à Québec et de ratifier le contrat entre l'hôtel Le Concorde et l'Ordre pour le prochain congrès, les 22, 23 et 24 janvier 2004 à Québec.
 - D'adopter les états financiers 2001-2002 tels que vérifiés par la firme Samson Bélair Deloitte & Touche.
 - D'adopter le budget tel que présenté pour l'année 2002-2003.
 - D'accorder à M. Louis Beaulieu un montant supplémentaire équivalant à 15 % de la rémunération actuelle qu'il reçoit à titre de président et de combler la différence jusqu'à concurrence de 1 000 \$ par mois en reconnaissance de l'appréciation du travail accompli par M. Beaulieu.
 - De proposer à l'assemblée générale annuelle de nommer la firme Samson Bélair Deloitte & Touche pour la vérification des états financiers de l'année 2002-2003
- ### COMITÉS
- D'adopter le document intitulé *Mandats des comités statutaires et facultatifs de l'Ordre 2002-2003* avec les modifications apportées.
 - D'entériner le programme d'inspection professionnelle 2002-2003.
 - De mandater le Comité de réglementation afin d'étudier les différentes hypothèses de catégories de permis et d'en analyser la portée en vue de proposer un projet de règlement au Bureau au cours des prochains mois.
 - De constituer un comité ad hoc
 - formé de quatre personnes en plus de la syndic qui proposera au Bureau le libellé à introduire au *Code de déontologie* et les indications pour faciliter

ACTIVITÉS DU BUREAU

l'interprétation en lien avec les dispositions du projet de la n°180.

- ayant pour mandat d'étudier la candidature reçue pour la Bourse Raymond Hétu et de nommer M^{me} Isabelle Vendette à la présidence du comité et M^{mes} Louise Lavergne et Johanne St-Cyr à titre de membres.

- ayant pour mandat d'étudier les critères des différents prix et bourses et de faire des recommandations pour les améliorer et en faciliter l'application. M^{mes} Isabelle Vendette, Louise Lavergne, Johanne St-Cyr et M. Louis Beaulieu sont nommés membres du comité qui sera présidé par M^{me} Vendette.

- ayant pour mandat de réviser la définition des pratiques d'évaluation et d'intervention entourant les troubles du traitement auditif (trouble auditif central) chez l'enfant et de nommer les personnes suivantes pour faire partie du comité : M. Tony Leroux, audiologiste, à titre de président, ainsi que six autres membres au comité (dont quatre audiologistes et deux orthophonistes).

- De proposer à M^{me} I. Fourrier de faire un deuxième stage d'intégration d'une durée de 40 jours avec deux superviseurs dans un milieu similaire au premier, c'est-à-dire un établissement de santé.
- De demander au Comité d'admission, en ce qui concerne M^{mes} P. Franco et B. Amrani, d'étudier les documents fournis par celles-ci lors de l'audition, en lien avec leur demande d'équivalence de diplôme, afin de statuer sur la valeur des nouveaux éléments invoqués par les candidates et d'en faire rapport à la prochaine réunion du Bureau.
- De maintenir la décision du Bureau concernant les exigences de cours à compléter pour que M^{me} Odile Tardieu puisse obtenir une équivalence de diplôme.
- De constater les démissions au Bureau de M^{me} Isabelle Vendette et de M. Éric Bégin pour cause de changement de domicile professionnel.
- Pour combler les postes laissés vacants au Bureau à la suite des élections et des changements de régions électorales, de nommer : M. Conrad Hamel président d'élection et M^{me} Thérèse Kirouac scrutatrice.
- De constater, de la part du président d'élection, l'élection à l'unanimité de M^{me} Isabelle Vendette, audiologiste, comme administratrice pour la région Ouest et dont le mandat se terminera en juin 2005.

• De constater également l'élection à l'unanimité de l'élection de M. Éric Bégin, audiologiste, pour la région de Montréal et dont le mandat se terminera en juin 2003.

• *De nommer :*

- M^{mes} Louise Coderre et Michèle Bergeron ainsi que M. Louis Beaulieu au Comité de sélection pour l'attribution du prix Cardozo-Coderre.

- au Comité d'audiologie, M^{mes} Lynda Gagnon, Sylvie Bilodeau pour un mandat de trois ans et M^{me} Chantale S. Tremblay pour un autre mandat de trois ans.

- M^{me} Evelyne Perras, orthophoniste, membre du Comité d'inspection professionnelle pour une période de trois ans et qui continuera d'agir à titre de secrétaire du Comité jusqu'à ce que la conseillère aux affaires professionnelles soit en fonction.

- M^{me} France Lacombe, audiologiste, inspectrice et enquêtrice et secrétaire du Comité d'inspection professionnelle, en date du 11 novembre 2002.

- M^{me} Anne-Marie Hurteau, audiologiste, pour faire partie du Groupe de travail sur le dépistage universel de la surdité chez les nouveau-nés. Ce groupe est constitué par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) sous la présidence de M. Tony Leroux, audiologiste.

- M^{me} Marie-France Handfield, audiologiste, membre du Comité de formation continue, pour un mandat d'une durée de deux ans.

- au Comité du congrès 2004, M. François Bergeron, audiologiste, à titre de président et les membres : Mmes Marie-Geneviève Allard, Patricia Audet, Geneviève Boivin, Mariève Cloutier, Mélanie Demers, Sophie Dumont, Caroline Gagnon, Ariane Gendron, Lyne Gingras, Suzie Gobeil, Julie Gobeil, Isabelle Huot, Marie-Josée Labrecque, Mélanie Laferrière, Caroline Lafortune, Dominique LaHaye, Anne-Marie Lanoue, Annie-Claude Lefebvre, Marie-Josée Pineau, Suzanne Poirier, Geneviève Tremblay et MM. Louis Beaulieu, François Bergeron, André Courcy, Conrad Hamel, Mathieu Hotton, Joël Macoir, Richard Larocque.

ACTIVITÉS DU BUREAU

- MM. Louis Beaulieu, Conrad Hamel et M^{mes} Louise Lavergne, Isabelle Vendette et Marie Le François au le Comité *ad hoc* pour la restructuration organisationnelle, qui sera présidé par M. Jean-Paul Morin, engagé à cette fin.

PRIX

- De décerner :
 - le prix Germaine Huot 2002 à M^{me} Josée Laplante, orthophoniste.
 - la Bourse Raymond Hétu à M^{me} José Pouliot, orthophoniste.
 - le prix Cardozo-Coderre 2002 à M^{me} Marie-Ève Caty.

RÈGLEMENTS, AVIS ET DOCUMENTS

- D'adopter le texte du projet de règlement visant à donner suite à la demande de l'Ordre de modifier l'article 1.12 du *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels* pour faire état des changements de diplômes à l'Université de Montréal et d'un nouveau diplôme à l'Université Laval.
- D'adopter le projet de modification au *Code de déontologie* présenté par le Comité *ad hoc* formé en vue d'introduire des dispositions, prévues à la loi n° 180, afin de permettre la communication de renseignements confidentiels sans le consentement de la personne concernée pour prévenir un acte de

violence ou un suicide, et d'acheminer les modifications à l'Office des professions du Québec avant le 20 décembre 2002.

- D'adopter l'*Avis de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec sur le deuxième rapport du Groupe ministériel sur les professions de la santé et des relations humaines* (juin 2002) et de le transmettre à l'Office des professions du Québec.
- D'adopter le document intitulé *Avis sur les mesures pour faciliter l'accès aux services d'orthophonie au Québec* (décembre 2002) et de le faire parvenir au ministre d'État à l'Éducation.
- D'adopter le document intitulé *Mémoire portant sur la révision de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées* (projet de loi n° 155), préparé conjointement avec l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec et l'Ordre des ergothérapeutes du Québec.
- D'adopter le document présenté aux administrateurs intitulé *Loi n° 90 – Mise en application – Mesures reliées à l'admission* (décembre 2002) en apportant les corrections suggérées.
- D'adopter le document intitulé *Proposition d'un projet de processus de sélection du secrétaire général, d'un échéancier et d'une offre de services*.
- D'adopter le document intitulé *Politique d'annulation d'une visite d'inspection*, qui sera mis en application à partir de l'année 2003-2004.
- D'adopter les documents uniformisés pour la présentation des prix Cardozo-Coderre, prix Germaine Huot ainsi que la Bourse Raymond Hétu.



BUREAU DU SYNDIC

Nicole Archambault Moreno, syndic

Mandat

La syndic a pour fonction de faire enquête au sujet d'un professionnel et, s'il y a lieu, de déposer une plainte au Comité de discipline de l'Ordre. Dans ce dernier cas, il agit comme plaignant contre le professionnel concerné (art. 122 et 128).

Elle peut, en tout temps avant le dépôt d'une plainte, proposer la conciliation entre la personne qui a demandé la tenue de l'enquête et le professionnel (art. 123.6).

Elle procède enfin à la conciliation des honoraires dans le cas des recours relatifs aux comptes.

Réalisations

- Quatre dossiers antérieurs étaient toujours à l'étude.
- Pour l'année 2002-2003, 15 nouveaux dossiers ont été ouverts, portant à 19 le nombre de dossiers à l'étude. De ce nombre 13 dossiers ont été retenus, dont trois concernaient un délai indu à fournir un rapport;
- Deux dossiers portaient sur le manque d'accès aux informations colligées par le professionnel.
- Un dossier portait sur un refus à fournir des services et un autre dossier portait sur l'absence d'autorisation parentale.
- Un dossier portait sur la notion de préjudice.
- Cinq dossiers portaient sur l'usurpation de titre.
- Un dossier a été réglé par conciliation en vertu de l'article 123.6 du *Code des professions*.
- Deux notifications ont été envoyées pour usurpation de titre.
- Aucune plainte n'a été portée en discipline.
- Deux dossiers étaient toujours à l'étude au 31 mars 2003. La syndic s'est adjoint d'un expert dans un de ces dossiers.
- La syndic a présidé le comité formé dans le cadre du projet de loi n°180.
- La syndic a répondu à divers appels du public et des membres de l'Ordre.



COMITÉ D'AMMISSION

Membres

Carmen Phénix, présidente
Marthyne Brazeau
Lucie Larose
Monique Loubert

Mandat

Étudier les dossiers des candidats diplômés à l'étranger et faire des recommandations concernant l'équivalence de leur diplôme ou de leur formation.

Réalisations

Dossiers des candidats étrangers étudiés

- Équivalence de diplôme en orthophonie (27 dossiers)
- Quatre recommandations d'équivalence complète
- Quatre recommandations d'équivalence partielle
- 19 refus d'équivalence de diplôme

Équivalence de diplôme en audiologie

(Trois dossiers)
Trois refus d'accorder l'équivalence

Équivalence de la formation en orthophonie

(Trois dossiers)

En cours

Dossiers de candidats ayant obtenu leur diplôme plus de cinq ans avant leur demande d'admission à l'OOAQ : quatre dossiers

Politique dans le cadre de l'équivalence de diplôme pour les candidats possédant un 2^e cycle universitaire dans le domaine (orthophonie ou audiologie) mais ne comportant pas 60 crédits de 2^e cycle.

Le Comité d'admission s'est interrogé sur l'application du règlement d'équivalence de diplôme qui stipule que le diplôme de 2^e cycle doit comporter 60 crédits. La maîtrise de l'Université de Montréal en orthophonie ou en audiologie ne comportant que 45 crédits de 2^e cycle, il est donc proposé de faire l'étude d'équivalence sur le principe de 45 crédits de 2^e cycle si le candidat possède un diplôme de 1^e cycle universitaire dans le domaine de l'orthophonie ou de l'audiologie.

Le Bureau a entériné cette position jusqu'à ce que le règlement soit amendé pour tenir compte du jumelage des diplômes de 1^{er} et 2^e cycles.

Recommandations dans le cadre de délivrance de permis temporaires restrictifs

Le Comité d'admission a été consulté par le Bureau à l'occasion de chaque délivrance de permis temporaire restrictif (en lien avec l'article 4 du *Code des professions*) afin de faire les recommandations quant au nombre de crédits universitaires manquants, aux restrictions de clientèles et aux stages à effectuer.

Examen en vue d'évaluer l'équivalence de la formation

La présidente du Comité a participé activement à toutes les étapes en vue d'élaborer un examen d'évaluation des connaissances et des habiletés de candidats demandant l'équivalence de la formation en orthophonie.

DESS et microprogrammes de 2^e cycle à l'Université de Montréal

Une liste des cours à compléter dans le cadre du DESS en orthophonie à l'École d'orthophonie de l'Université de Montréal a été élaborée. Cette liste inclut les microprogrammes en troubles du langage et en troubles de la parole. Une lettre a été acheminée aux candidats ayant déjà fait une demande d'équivalence de diplôme et ayant essuyé un refus, les invitant à s'inscrire au DESS après avoir vérifié auprès de l'Ordre quel devait être leur parcours à l'intérieur de ce DESS.

COMITÉ D'AMMISSION *suite*

Recrutement à l'étranger dans le cadre de la pénurie d'effectif

Une mission d'intéressement a été menée en Belgique en juillet 2002. Des rencontres avec le MEQ, le MRCI et la Fédération des commissions scolaires ont eu lieu d'octobre 2002 à mars 2003 afin de planifier une possible mission de recrutement en Belgique, dans le but de recruter des logopèdes licenciés pour le milieu scolaire québécois. Une mission de recrutement en Belgique devrait se faire en mai 2003, avec les différents partenaires énoncés ci-haut.

Évaluation des programmes d'orthophonie et d'audiologie de l'Université de Montréal

Le Comité d'admission a donné son avis concernant l'évaluation des programmes.

Rencontres avec des candidats désireux de demander l'équivalence de diplôme

La présidente du Comité a rencontré à quelques reprises des personnes en cheminement de faire la demande d'équivalence de diplôme dans le but de les renseigner sur les exigences et les procédures.

COMITÉ DE RÉGLEMENTATION

Membres

Louis Beaulieu
Isabelle Vendette
Evelyne Perras
Conrad Hamel

Mandat

Élaborer ou réviser les projets de règlements découlant du *Code des professions*.

Réunion

Le Comité n'a pas tenu de réunion au cours du présent exercice.



COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Membres

Céline Giroux, présidente
France Désilets
Danielle Noreau
Francine O'Leary
Evelyne Perras, secrétaire (jusqu'en novembre 2002)

France Lacombe, secrétaire (à partir de novembre 2002)

Inspecteurs : Maxianne Berger, Lorna Dowson, Mireille Gauthier, Céline Giroux, Richard Larocque, Marie-Claude Leclerc, Myriam Mathon, Renée B. Papillon, Claudine Paris, Martine Patry, Evelynne Perras, Madeleine Samson, Gisèle Tétreault

Mandat

Surveiller l'exercice de la profession en réalisant notamment le Programme d'inspection et en enquêtant sur la compétence de tout membre, s'il y a lieu.

Réunions

Le Comité d'inspection professionnelle a tenu neuf réunions régulières et deux réunions spéciales avec les inspecteurs. En outre, la présidente du CIP a participé à une rencontre avec les autres présidents de comité à l'OOAQ.

Réalisations

Le Comité d'inspection professionnelle (CIP) est institué au sein de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec (OOAQ) conformément à l'article 109 du *Code des professions*. Sa fonction principale est de surveiller l'exercice de la profession par ses membres. Il peut aussi faire enquête sur la compétence professionnelle s'il y a lieu.

Le CIP est formé de cinq membres, dont une présidente, et la conseillère aux affaires professionnelles agit comme secrétaire du Comité.

Un membre du CIP a participé à l'entrevue pour l'engagement d'une nouvelle conseillère aux affaires professionnelles, qui agit depuis comme secrétaire du comité.

Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession

Le CIP avait prévu réaliser 85 inspections cette année, 73 en orthophonie et 12 en audiologie. Au 31 mars 2003, ont été inspectés : 12 audiologistes dont cinq en pratique privée, trois en centre de réadaptation et quatre en milieu hospitalier ainsi que 68 orthophonistes répartis de cette façon : 14 en centre hospitalier, 14 en centre de réadaptation, 18 en milieu scolaire, cinq en CLSC et 17 en pratique

privée. Les régions visitées cette année ont été la Gaspésie, Québec et Charlevoix.

Pour atteindre nos objectifs, nous avons fait parvenir à 191 membres une lettre les informant d'une visite possible d'un inspecteur cette année. Onze visites ont dû être annulées et reportées en raison de congés de maternité, de maladie, d'arrêts temporaire de la pratique, etc. Les membres qui n'ont pas été visités cette année ont toutefois rempli le questionnaire pour l'amélioration de la qualité de l'exercice et participé ainsi à une inspection indirecte.

Le CIP a décidé de procéder à une enquête sur la compétence pour un membre.

Le CIP a acheminé une référence à la syndic pour un membre.

Enfin, le CIP a prévu un suivi dans la prochaine année dans au moins 17 dossiers.

Mandats pour l'année 2002-2003

1. Débuter la mise en œuvre de la réingénierie de l'inspection professionnelle

Nous avons atteint le premier objectif de la réingénierie, qui visait l'augmentation du nombre d'inspections. Nous avons de plus commencé des inspections indirectes effectuées à l'aide du questionnaire, donc sans visite nécessairement, mais plutôt sous forme d'autoévaluation.

2. Améliorer le processus d'inspection

Nous avons élaboré une politique concernant les annulations de la visite d'inspection en raison de l'augmentation des activités d'inspection, des demandes croissantes de la part des membres, de report, de changement d'horaire ou d'annulation de leur activité d'inspection et par souci d'équité envers tous les membres.

3. Expérimenter l'utilisation d'un questionnaire pour l'amélioration de la qualité de l'exercice et faire des recommandations en vue d'une utilisation élargie

Cette année, en plus des 80 visites d'inspection, nous avons fait parvenir le questionnaire pour l'amélioration de la qualité de l'exercice à 100 membres dans un but d'inspection indirecte.

Afin de rendre efficiente la lecture de ces questionnaires, nous avons élaboré une grille de correction à compléter par l'inspecteur.

Synthèse d'autres réalisations

Nous avons organisé une formation sur la rédaction de rapports pour l'ensemble des inspecteurs. Cette formation a été coordonnée par M^{me} Gisèle Tétreault qui avait suivi une formation donnée par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) en février 2002.

Nous avons préparé un outil pour rendre efficiente l'uniformisation de nos recommandations aux membres à la suite d'une inspection directe ou indirecte. Nous avons commencé à retravailler la grille d'inspection que remplit l'inspecteur dans le cadre de sa visite à un membre.

Formations suivies par les membres du CIP et chroniques rédigées

En novembre 2002, le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) a organisé une formation sur les techniques d'entrevue. Richard Larocque, Martine Patry, Claudine Paris et France Lacombe y ont assisté. La secrétaire du CIP a suivi en mars une formation du CIQ portant sur « les aspects juridiques de l'inspection professionnelle ». La secrétaire du CIP a rédigé un article dans le *Parenthèses* de mars 2003. Cet article portait sur *L'inspection professionnelle : ça arrive à tout le monde !*

Synthèse des commentaires exprimés par les membres inspectés en 2002-2003

La plupart des membres apprécient la démarche d'inspection professionnelle et la considèrent très enrichissante. Les membres y voient une occasion d'échange professionnel et d'amélioration de leur pratique.

La majorité des commentaires recueillis concernent des demandes de formation continue. Une liste de suggestions sera remise au Comité de formation continue de l'OOAQ. Les autres commentaires ou besoins seront acheminés au comité concerné.



COMITÉ DE LA FORMATION

Membres désignés

par l'Ordre :

M. Louis Beaulieu, président du Comité et président et directeur général de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec

M^{me} Carmen Phénix, présidente du Comité d'admission

par la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec :

M. Jean-Pierre Gagné, directeur de l'École d'orthophonie et d'audiologie, Université de Montréal

M^{me} Rachel Mayberry, directrice, École des sciences de la communication humaine, Université McGill

par le ministre de l'Éducation :

M^{me} Estelle Lépine, ministère de l'Éducation

observateurs (avec droit de parole) :

M. Conrad Ouellon, directeur du Programme d'orthophonie, Université Laval

M^{me} Andrée Desgagné, étudiante, Université de Montréal

M^{me} Katrine Doucet, étudiante, Université McGill

Mandat

Le Comité de formation est un comité consultatif qui doit : « Examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministre de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des orthophonistes et audiologistes. La qualité de la formation s'entend de l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession d'orthophoniste et d'audiologiste. » Le fonctionnement du Comité est encadré par le Règlement sur le comité de la formation des orthophonistes et audiologistes.

Réunion

Le Comité n'a pas tenu de réunion au cours du présent exercice.



COMITÉ DE DISCIPLINE

Membres

M^e Marie-Esther Gaudreault, présidente, M^e Jean Pâquet, président suppléant, Colette Castonguay, France Fontaine, Lucie Morin.

M^e Sylvie Lavallée, secrétaire

Mandat

Le Comité de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel ou une personne qui a été membre de l'Ordre pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* et de règlements de l'Ordre commise alors qu'il ou qu'elle en était membre.

Réunions

Au cours du présent exercice, la présidente a tenu une séance à Montréal.

Plaintes

En 2002-2003, le Comité de discipline n'a été saisi d'aucune plainte disciplinaire.

Décisions

Au cours de l'exercice 2002-2003, la présidente a rendu une décision sur demande de révision de la liste des déboursés dans laquelle la liste des déboursés a été révisée pour y retrancher les frais de publication de l'avis dans un journal circulant dans le lieu où le professionnel a son domicile professionnel et les frais de publication de l'avis aux membres.

COMITÉ DE RÉVISION

Membres

Renée Boisclair Papillon, présidente

Marthyne Brazeau

Mireille Grenier

Doris St-Pierre-Lafond, secrétaire

Benoît Tétreault

Mandat

Le Comité de révision a pour fonction de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a demandé à la syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision de la syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte contre un membre de l'Ordre devant le Comité de discipline (art. 123.3, *Code des professions*).

Réunion

Aucune demande d'avis n'ayant été acheminée au Comité de révision au cours du présent exercice, le Comité n'a pas tenu de réunion.

COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

Membres

Anne Bastard, présidente
Caroline Blais, Marie-Claude Blais, Christiane Giard, Marie-France Handfield,
Marie-Claude Leclerc, Marianne De Macar, Dominique Vézina

Nous avons accueilli une nouvelle membre, M^{me} Marie-France Handfield.

Mandat

Organiser des activités de formation continue répondant aux besoins de l'ensemble des membres de l'Ordre.

Mandats particuliers

Organiser un symposium sur les troubles du langage écrit.

Organiser une formation itinérante donnée dans plus d'un site.

Suggérer des moyens systématiques d'évaluation des besoins de formation des membres.

Évaluer les occasions d'activités de formation en lien avec les recommandations du Comité d'inspection professionnelle, particulièrement au sujet de l'éthique.

Organiser un séminaire sur la détection précoce de la surdité.

Réunions

Le Comité de formation continue a tenu trois réunions entre le 1^{er} avril 2002 et le 31 mars 2003.

Réalisations

Au cours de l'année, le Comité a organisé et réalisé 7 activités de formation continue, réparties comme suit : une en audiologie, cinq en orthophonie et une en orthophonie-audiologie. Des bourses régionales de formation ont été remises à des membres des régions 1, 2, 8 et 9.

Cette année, le Comité de formation continue a :

- finalisé un questionnaire ayant pour but de cerner les besoins de formation des membres et fait parvenir celui-ci à l'ensemble des membres ;
- participé à l'organisation du séminaire sur le dépistage néonatal de la surdité ;
- participé à l'organisation d'un colloque sur la dysphasie ;
- organiser un colloque sur les troubles du langage écrit, qui devrait avoir lieu à l'automne 2003.

Répartition des activités selon les régions :

Montréal

- 1 en orthophonie
- 1 en orthophonie-audiologie

Québec

- 2 en orthophonie
- 1 en audiologie

Trois-Rivières

- 1 en orthophonie

Outaouais

- 1 en orthophonie



LES COMITÉS FACULTATIFS ET AD HOC

Comités facultatifs

- Comité d'audiologie
- Comité des publications
- Comité de communication
- Comité d'orthophonie scolaire
- Comité de sélection du prix Germaine Huot
- Comité d'orthophonie et d'audiologie en CLSC

Comités ad hoc

- Comité ad hoc prix étudiants Cardozo-Coderre
- Comité ad hoc pour l'attribution de la Bourse Raymond Hétu
- Comité ad hoc pour réviser les critères des prix et bourses de l'Ordre
- Comité ad hoc sur la définition de la dysphasie
- Comité ad hoc de révision des pratiques entourant les troubles du traitement auditif (TAC)
- Comité ad hoc en vue de modifier le Code de déontologie
- Comité ad hoc sur les États généraux de la langue française
- Comité ad hoc de la reconnaissance de membre Émérite

TABLEAU DES MEMBRES

Tableau

Membres inscrits au Tableau le 31 mars 2002	1 225
Membres réinscrits au Tableau	6
Permis délivrés en cours d'année (nouvelles inscriptions)	85
Équivalence de diplôme	13
Permis temporaires	14
Autorisation spéciale (art. 39)	1
Radiations au Tableau	30
Membres inscrits au Tableau le 31 mars 2003	1 314

Cotisation annuelle 2002-2003

Pour l'exercice 2002-2003, les montants de cotisation payables au 1^{er} avril 2002 se répartissaient comme suit, selon les catégories de membres :

membre régulier	500 \$
membre externe	250 \$
membre associé	375 \$
membre étudiant	250 \$
membre retraité	125 \$
membre invalide	125 \$
membre à vie	nil

Répartition régionale au 31 mars 2003

		Homme	Femme	Total
Région 01	Bas-Saint-Laurent	2	17	19
Région 02	Saguenay-Lac-Saint-Jean	4	19	23
Région 03	Capitale-nationale	17	127	144
Région 04	Mauricie	3	31	34
Région 05	Estrie	7	42	49
Région 06	Montréal	21	490	511
Région 07	Outaouais	4	50	54
Région 08	Abitibi-Témiscamingue	3	17	20
Région 09	Côte-Nord	2	6	8
Région 10	Nord-du-Québec	0	1	1
Région 11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1	17	18
Région 12	Chaudière-Appalaches	0	34	34
Région 13	Laval	2	44	46
Région 14	Lanaudière	3	53	56
Région 15	Laurentides	1	61	62
Région 16	Montérégie	6	178	184
Région 17	Centre-du-Québec	1	22	23
	Hors du Québec	0	28	28

TOTAL

1 314

ÉTATS FINANCIERS 2002-2003

Table des matières

Rapport des vérificateurs	24
Bilan	25
État des revenus et dépenses	26
État du surplus	27
Dépenses des comités	27
Notes complémentaires	28

RAPPORTS DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs de
Ordre des orthophonistes et
audiologistes du Québec

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec au 31 mars 2003 et les états des revenus et dépenses et du surplus de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2003 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

(S) Samson Bélair
Deloitte & Touche

Comptables agréés

Le 7 mai 2003



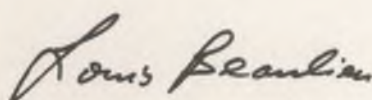
ÉTATS FINANCIERS 2002-2003

BILAN au 31 mars 2003

	2003 \$	2002 \$
Actif		
À court terme		
Débiteurs	22 726	21 631
Frais payés d'avance	18 165	9 705
	<u>40 891</u>	<u>31 336</u>
Placements (note 3)	186 787	128 449
Immobilisations (note 4)	57 982	21 762
	<u>285 660</u>	<u>181 547</u>
Passif		
À court terme		
Emprunt bancaire (note 5)	25 000	-
Découvert bancaire	52 081	30 681
Créditeurs et charges à payer	37 792	34 827
Revenus perçus d'avance (note 6)	19 875	14 578
	<u>134 748</u>	<u>80 086</u>
Surplus		
Investi en immobilisations	57 982	21 762
Non réservé	92 930	79 699
	<u>150 912</u>	<u>101 461</u>
	<u>285 660</u>	<u>181 547</u>

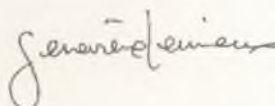
Approuvé par

Président



Louis Beaulieu

Trésorière



Geneviève Lemieux



ÉTATS FINANCIERS 2002-2003

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES

de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	2003 \$	2002 \$
Revenus		
Cotisations des membres	606 594	520 581
Inscriptions et admissions à la pratique	12 950	7 431
Amendes	3 542	5 856
Abonnements étudiants	6 424	2 945
Frais d'études de dossiers	13 219	13 868
Services de recherche d'emploi	35 586	31 947
Ristournes - assurances	11 708	9 504
Revenus de placement	13 178	14 580
Colloque (net des dépenses)	27 774	-
Publicité	6 581	5 559
Congrès IALP	-	116
Autres revenus	-	39
	737 556	612 426
Dépenses		
Salaires	298 016	264 203
Honoraires et frais de déplacement	17 474	13 379
Charges sociales	46 989	46 173
Charges locatives	30 818	29 145
Frais de courrier	28 704	21 812
Impression et photocopies	52 028	43 557
Frais de comptabilité et de vérification	2 646	26 105
Contentieux et services juridiques	28 555	52 511
Frais d'assemblées et divers	19 954	9 741
Télécommunications	14 388	10 038
Dépenses des comités - annexe	45 162	60 981
Conseil interprofessionnel du Québec	6 905	6 752
Frais de réunions de bureau	11 757	10 658
Fournitures de bureau	7 183	4 097
Fournitures informatiques	23 296	13 004
Congrès, formation et perfectionnement	3 133	4 077
Communications et marketing (note 7)	33 654	7 345
Frais de déménagement	4 988	-
Amortissement	12 455	7 181
	688 105	630 759
Excédent des revenus sur les dépenses		
(dépenses sur les revenus)	49 451	(18 333)

ÉTATS FINANCIERS 2002-2003

ÉTAT DU SURPLUS

de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	2003			2002
	Investi en immobilisations	Non réservé	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Surplus au début	21 762	79 699	101 461	119 794
Acquisition d'immobilisations	48 675	(48 675)	-	-
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	(12 455)	61 906	49 451	(18 333)
Surplus à la fin	57 982	92 930	150 912	101 461

DÉPENSES DES COMITÉS

de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	2003	2002
	\$	\$
Formation continue		
Revenus d'inscription	28 568	36 781
Frais des activités	23 925	28 247
	4 643	8 534
Dépenses du comité	1 521	1 402
Excédent des revenus	3 122	7 132
Autres comités		
Dépenses		
Orthophonie scolaire	1 263	660
Orthophonie et Audiologie - CLSC	705	1 462
Inspection professionnelle	23 656	16 048
Admission	6 024	6 840
Formation	-	63
Publication	207	151
Syndic	8 558	10 974
Ad hoc	5 999	3 480
Communications	-	339
Discipline	1 872	4 672
États généraux	-	23 424
	48 284	68 113
	45 162	60 981

ÉTATS FINANCIERS 2002-2003

NOTES COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 2003

1. DESCRIPTION DE L'ORDRE

L'Ordre, constitué en vertu du *Code des Professions* du Québec, regroupe les orthophonistes et les audiologistes exerçant leur profession à titre réservé suivant les règles du *Code des Professions* au Québec.

2. CONVENTION COMPTABLE

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et tiennent compte de la principale convention comptable suivante :

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie utile selon les méthodes d'amortissement, la période et les taux annuels suivants :

Mobilier et équipement	dégressif	20 %
Équipement informatique	dégressif	30 %
Améliorations locatives	linéaire	10 ans

3. PLACEMENTS

	2003 \$	2002 \$
Fonds communs de placements, au coût (cours du marché 24 535 \$; 30 225 \$ en 2002)	36 787	38 457
Obligations, portant intérêts à 4,00 %, 4,25 % et 5,20 %, encaissables en septembre 2004, juin 2006 et juin 2007, au coût (cours du marché 155 308 \$; 96 979 \$ en 2002)	150 000	89 992
	186 787	128 449

4. IMMOBILISATIONS

	2003		2002	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	14 647	5 458	9 189	1 196
Équipement informatique	75 749	41 317	34 432	20 566
Améliorations locatives	15 957	1 596	14 361	-
	106 353	48 371	57 982	21 762

5. EMPRUNT BANCAIRE

L'Ordre dispose d'une marge de crédit autorisée au montant de 50 000 \$ pour la gestion courante de ses opérations. Cette marge de crédit est garantie par un placement en obligations de 50 000 \$ au 31 mars 2003.

6. REVENUS PERÇUS D'AVANCE

	2003 \$	2002 \$
Cotisations	467	4 042
Formation continue	5 850	6 406
Colloque sur la dysphasie	-	4 130
Colloque d'orthophonie scolaire	5 375	-
Subventions perçues d'avance	8 183	-
	19 875	14 578

7. COMMUNICATIONS ET MARKETING

Au cours de l'exercice précédent, une subvention de 15 000 \$ a été versée par le gouvernement du Québec pour contribuer à la réalisation de la réédition de guides sur la prévention des troubles de la communication à l'intention de la clientèle de la petite enfance. Cette subvention a été enregistrée en diminution des dépenses afférentes.

8. ENGAGEMENTS

L'Ordre a signé un bail d'une durée de dix ans échéant en mai 2013 pour des espaces à bureaux. L'engagement total pour les onze prochains exercices est de 595 143 \$ et comporte une clause d'augmentation annuelle ne pouvant être supérieure à l'indice des prix à la consommation dont les versements annuels s'établissent comme suit :

2004	45 190
2005	55 211
2006	56 389
2007	57 568
2008 et suivants	380 785

De plus, l'Ordre s'est engagé en vertu de contrats de location-exploitation relatifs à de l'équipement pour une valeur totale de 19 163 \$ dont les versements annuels s'établissent comme suit :

	\$
2004	9 507
2005	7 391
2006	2 265

9. FLUX DE TRÉSORERIE

Les principaux mouvements de trésorerie incluent les transactions suivantes :

	2003 \$	2002 \$
Amortissement	12 455	7 181
Aliénation de placements	49 131	122 479
Perte sur aliénation de placements	-	254
Acquisition de placements	(100 000)	(71 182)
Acquisition d'immobilisations	(48 675)	(9 015)

L'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec,
un organisme régi par le *Code des professions*,
a pour mission d'assurer la protection du public
au regard du domaine d'exercice des ses membres,
soit les troubles de la communication humaine.

L'Ordre surveille l'exercice professionnel des orthophonistes
et des audiologistes et voit à favoriser l'accessibilité du public
à des services de qualité. Ce faisant, il contribue
à l'intégration sociale des individus et à l'amélioration
de la qualité de vie de la population québécoise.

La qualité, l'accessibilité, l'intégrité et l'engagement
sont des valeurs fondamentales qui animent,
guident et mobilisent l'Ordre dans la réalisation
de sa mission et de ses orientations.



**Ordre des orthophonistes
et audiologistes du Québec**

235, boul. René-Lévesque Est,
Bureau 601
Montréal (Québec) H2X 1N8
Téléphone : (514) 282-9123
Télécopieur : (514) 282-9541
info@ooaq.qc.ca
www.ooaq.qc.ca